

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

DELIBERATION n°2012/53

L'An deux mille douze et le jeudi 31 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 23 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, GASSIE, SANZ, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT et CASENAVE.

REÇU

Présent(s) suppléant(s) : Mmes CATRIULET et ARRIBE-PAROIX

Le 20 JUIN 2012

Secrétaire de séance : M. PASQUINE Michel

SOUS - PREFECTURE
 OLORON Ste MARIE

OBJET : RIVIERES – Approbation avenant au contrat passé en 2011

Le Président rappelle que dans le cadre des travaux rivières-programme 2011, la Commune de la Vallée d'Ossau a conclu le 3 octobre 2011 un marché de travaux en procédure adaptée avec l'entreprise CASADEBAIG à Laruns pour un montant total TTC de 186 759,59 €.

Certains travaux prévus dans ce marché ont été modifiés comme indiqué ci-dessous :

Opération : travaux de protection contre les inondations sur la SOURDE sur la Commune des Eaux-Bonnes		
Montant des travaux prévus sur le marché en TTC	Montant des travaux réalisés en TTC	Travaux supplémentaires en TTC réalisés au cours de l'intervention afin de garantir l'efficacité des travaux engagés
43 551.14 €	1 ^{ère} tranche : 16 013.24 €	17 425.72 €
	2 ^{ème} tranche : 13 000 €	
	Total : 29 013.24 €	
Plus value de 2 887.82 € TTC		

Opération : travaux d'envrochement sur le CELY sur la Commune des Eaux-Bonnes		
Montant des travaux prévus sur le marché en TTC	Montant des travaux réalisés en TTC	Non réalisation des ces travaux
5 166,72 €	0 €	Le propriétaire ne souhaite plus prendre à sa charge les 50% du montant des travaux car sa parcelle a été classée en Non Constructible au cours de l'année 2011
Moins value de 5 166,72 € TTC		

Opération : travaux d'enrochement sur le CANCEIGT sur la Commune de Béost		
Montant des travaux prévu sur le marché en TTC	Montant des travaux réalisés en TTC	Non réalisation des ces travaux
2 152,80 €	0 €	Le camping n'existant plus les travaux n'ont plus lieux d'être
Moins value de 2 152,80 € TTC		

Dans ces conditions, il convient de passer un avenant n° 1 au marché initial pour un montant TTC en moins value de **4 431,70 €**, ce qui porte le montant du marché à 182 327,89 € TTC.
Le Président donne lecture du projet d'avenant n°1.

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la diminution du montant du marché des travaux,

DÉCIDE de passer un avenant n° 1 au marché rivières 2011 passé avec l'entreprise CASADEBAIG,

AUTORISE le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU

